

CEROM



Emplois touristiques 2011



Peu d'emplois touristiques mais un potentiel à développer

Les activités liées au tourisme emploient 6 750 salariés au 1^{er} janvier 2011 à La Réunion. Comparativement aux autres régions françaises, le poids du tourisme dans l'emploi total est faible, autour de 3,2 %. Pourtant, La Réunion dispose d'un potentiel touristique important, et ce secteur est perçu comme porteur pour le développement économique de l'île.

L'hébergement, premier employeur touristique, n'a pas retrouvé son niveau d'emploi d'avant la crise sanitaire du chikungunya de 2006. L'offre hôtelière est particulièrement faible et place la région dans les dernières régions françaises.

L'aérien et les loisirs, également stratégiques pour le développement du tourisme, créent des emplois. Dans les loisirs notamment, les activités de valorisation du patrimoine naturel ou culturel et les offices de tourisme se déploient. Dans les transports, la location de voiture reste en tête, mais le transport collectif par bus gagne du terrain.

Au 1^{er} janvier 2011, les activités liées au tourisme emploient 6 750 salariés à La Réunion. La chute d'activité de 2006, provoquée par la crise sanitaire du chikungunya, semble aujourd'hui surmontée : le secteur emploie 550 personnes de plus qu'avant la crise. Il a retrouvé un poids, au sein de l'emploi salarié, équivalent à celui de début 2006 (graphique 1).

Le tourisme est vecteur de croissance économique, notamment par l'emploi qu'il génère. Il a été érigé « priorité régionale 2010-2014 » par le Conseil régional, l'objectif étant d'accueillir 600 000 touristes à l'horizon 2015. Le tourisme est souvent cité par les acteurs économiques comme l'un des secteurs porteurs pour le développement économique de l'île.

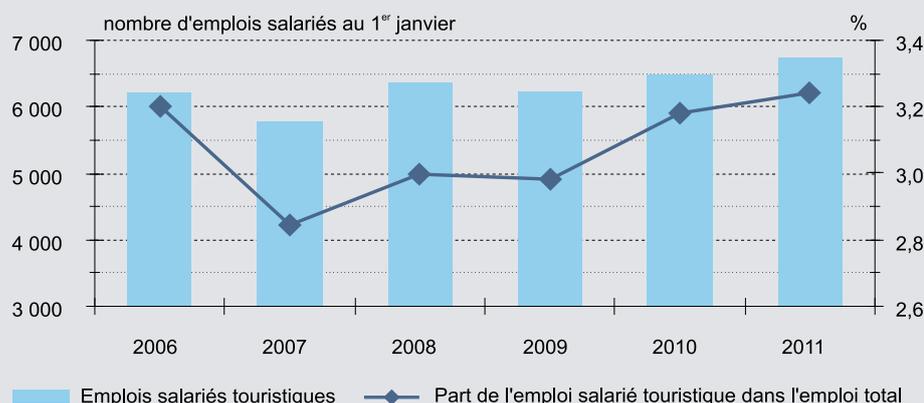
Néanmoins, le poids de l'emploi touristique à La Réunion reste à un niveau faible au regard des autres régions françaises.

Avec 3,2 % de l'emploi salarié total, l'île se classe parmi les dernières régions françaises devant le Nord-Pas-de-Calais, la Champagne-Ardenne, la Haute-Normandie et la Picardie. La Réunion se situe en-dessous de la moyenne métropolitaine (4,8 %), loin derrière la Corse qui est en première position avec 12,6 %.

Trois secteurs, autour desquels se développe le tourisme local, ont été définis comme stratégiques : l'hébergement, le transport aérien et les loisirs et activités récréatives.

En matière d'emploi, ces activités représentent six emplois touristiques sur dix, soit près de 4 000 salariés. Les autres emplois touristiques se répartissent entre la restauration pour l'essentiel, les transports intérieurs et le commerce de détail (tableau 1).

[graphique 1] **6 750 salariés dans le tourisme en 2011**
Évolution du nombre d'emplois salariés touristiques au 1^{er} janvier, et de leur part dans l'emploi salarié total



Note de lecture : début 2006, 6 220 salariés travaillent dans des activités touristiques, soit 3,2 % de l'emploi salarié total.

Source : Insee, Clap.

[Encadré 1 Décennie 2000 : stagnation du tourisme avant la crise sanitaire

Le tourisme s'est fortement développé à La Réunion durant les années 90. En dix ans, le nombre de touristes accueillis a plus que doublé, passant de 200 000 en 1990 à 430 000 en 2000. Après cette période de forte croissance, le nombre de touristes stagne sur la première moitié de la décennie 2000. En 2006, la crise sanitaire du chikungunya entraîne une désaffection de la destination Réunion : la fréquentation touristique s'effondre à moins de 280 000 visiteurs. Néanmoins, la reprise est rapide dès 2007, et un record est établi en 2011 avec 471 000 touristes (graphique 2).

Le poids économique du tourisme est important pour l'économie locale. En 2011, les touristes ont dépensé 344 millions d'euros durant leur séjour sur l'île. C'est de loin le premier poste d'exportation de l'île, dépassant même le total des exportations de biens.

[graphique 2 Le tourisme stagne dans les années 2000 Évolution du nombre de touristes à La Réunion depuis 1989



Sources : Insee, IRT, Enquêtes flux touristiques.

L'emploi dans l'hébergement se redresse

Avec 1 830 salariés en 2011, l'hébergement est le premier employeur du tourisme. Il comprend l'hôtellerie (classée ou non), les gîtes, les chambres d'hôtes, les résidences de tourisme, etc. Suite à la crise sanitaire de 2006, qui a fortement impacté le secteur (encadré 1), l'hébergement avait perdu près de 500 emplois (graphique 3). Depuis, soutenu par une politique de redynamisation portée par les pouvoirs publics (encadré 3), l'emploi se redresse mais n'a pas encore comblé le déficit, qui reste de 320 emplois sur cinq ans.

Ces baisses d'effectifs traduisent les difficultés rencontrées par le secteur. La crise sanitaire du chikungunya en 2006 a fait baisser de 32 % le nombre de touristes, entraînant un recul historique de 40 % de la fréquentation des hôtels et des résidences de tourisme. Durement touchée, l'hôtellerie a enregistré de nombreuses fermetures d'établissements, définitives ou temporaires, ainsi que des reconversions en résidences hôtelières. En conséquence, l'offre dans l'hôtellerie classée a chuté, passant de 5 900 lits en 2006 à 4 500 lits en 2011.

La faiblesse de la capacité hôtelière avait déjà été évoquée avant la crise sanitaire, dans le Schéma de développement et d'aménagement touristique de La Réunion (2004), puis dans le rapport d'ODIT-France commandé par les pouvoirs publics (2006). Elle est toujours d'actualité.

Ainsi, l'hôtellerie classée réunionnaise propose fin 2010 deux fois moins de lits que la Guadeloupe ou le Limousin. Les 4 500 lits proposés, rapportés au nombre d'habitants, positionnent La Réunion en fin de classement en matière de densité hôtelière. Ainsi, avec 0,5 lits pour 100 habitants, La Réunion se situe derrière la Picardie et le Nord-Pas-de-Calais (0,9 lits pour 100 habitants). Ce très faible taux suggère qu'il existe encore des marges de développement de l'emploi dans l'hébergement.

L'emploi salarié dans l'hébergement touristique est portée essentiellement par les hôtels classés : la cinquantaine d'hôtels classés réunionnais emploie 1 450 salariés début 2011, soit 80 % de l'emploi salarié dans l'hébergement. Les structures haut de gamme sont les plus gros employeurs, les hôtels quatre ou cinq étoiles comptant plus d'une centaine de salariés chacun. De même, le nombre de salariés par chambre est nettement plus élevé dans les hô-

tels quatre ou cinq étoiles : 1,3 salarié en moyenne par chambre, contre 0,3 dans les hôtels de deux étoiles et moins (tableau 2).

L'hôtellerie haut de gamme, un potentiel qui reste à développer

Le développement de l'hôtellerie haut de gamme favorise la création d'emplois et renforce l'attractivité touristique de la destination. Malgré quelques ouvertures d'établissements ces dernières années, seuls cinq hôtels sont classés dans une catégorie d'au moins quatre étoiles. L'absence de grandes chaînes hôtelières nationales ou internationales est probablement un handicap pour promouvoir plus largement la destination.

Développer l'offre hôtelière vise à attirer une clientèle d'agrément plus nombreuse, qui aujourd'hui est minoritaire à La Réunion. Le tou-

[tableau 1 Seul l'hébergement n'a pas retrouvé son niveau d'avant la crise sanitaire Répartition des emplois salariés touristiques par secteur au 1^{er} janvier 2011, et évolution depuis 2006

Secteur d'activités	2011		Évolution 2006-2011	
	Effectifs au 1 ^{er} janvier	Part dans l'ensemble en %	Effectifs	en %
Hôtels et autres hébergements	1 830	27,1	- 320	- 14,9
Loisirs et activités récréatives	1 590	23,6	270	20,5
Restauration	1 430	21,2	110	8,3
Transports intérieurs	760	11,3	240	46,2
Commerces de détail et services divers	580	8,6	150	34,9
Transports aériens et services aéroportuaires	560	8,3	100	21,7
Ensemble	6 750	100,0	550	8,5

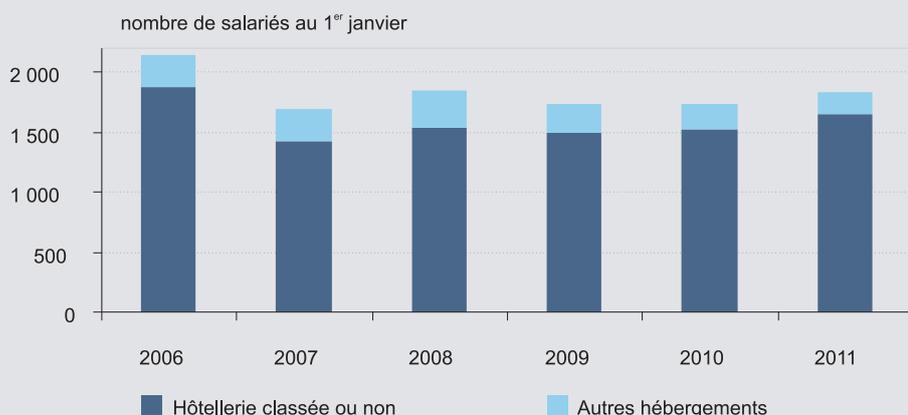
Note de lecture : les hôtels et autres hébergements comptent 1 830 emplois touristiques salariés au 1^{er} janvier 2011, ce qui représente 27,1 % de l'emploi touristique total. Le nombre de ces emplois a diminué de 320 salariés soit de 14,9 % entre le 1^{er} janvier 2006 et le 1^{er} janvier 2011.

Champ : emploi salarié au 1^{er} janvier.

Source : Insee, Clap.



[graphique 3 L'hôtellerie a subi la crise de 2006
Évolution de l'emploi salarié dans l'hébergement depuis 2006



Sources : Insee, Clap, IRT.

risme d'agrément, qui concerne les personnes qui séjournent sur l'île uniquement pour des vacances (sans liens familiaux ou amicaux et hors raisons professionnelles), ne représente en effet que 42 % du tourisme en 2011, contre 65 % en Guadeloupe par exemple. Les touristes affinitaires, qui rendent visite à des proches (parents ou amis), sont plus nombreux mais sont peu consommateurs d'hébergement.

En complément de l'offre en hôtellerie classée, l'île dispose de petites structures comme les gîtes, chambres d'hôtes, meublés de tourisme, villages-vacances ou hôtels non homologués. Ces hébergements proposent 9 000 lits, soit deux fois plus que l'hôtellerie homologuée. Néanmoins, elles emploient seulement 380 salariés début 2011, soit le quart des emplois générés par l'hébergement classé. S'agissant souvent d'établissements familiaux, l'emploi créé est aussi non salarié.

L'emploi progresse dans l'aérien

Début 2011, l'activité aérienne emploie 1 690 personnes à La Réunion. On estime qu'un tiers de ces emplois (560) sont générés par le tourisme. L'activité aérienne est essentielle pour le développement de La Réunion en général, et celui du tourisme en particulier. La contrainte forte liée à l'insularité est renforcée par l'éloignement de l'île par rapport à ses marchés principaux.

Le trafic de passagers aux deux aéroports locaux, Roland Garros et Pierrefonds, a fortement progressé pour dépasser le seuil des deux millions de passagers en 2010. Cette bonne performance a permis d'accroître l'offre d'emploi depuis 2009.

Malgré un contexte économique morose, le transport aérien garde des perspectives de développement à long terme. Ainsi, des travaux

d'agrandissements et de modernisation des infrastructures des aéroports locaux ont démarré. L'objectif est d'accroître leur capacité et d'améliorer l'accueil des 3,5 millions de passagers attendus à l'horizon 2025.

Un quart de l'emploi touristique dans les loisirs

Les loisirs considérés comme touristiques occupent 1 590 salariés début 2011 et représentent ainsi près d'un quart de l'emploi touristique. Ces emplois sont répartis entre l'offre de loisirs et les structures qui participent au développement du tourisme, comme les offices de tourisme. L'emploi touristique dans le secteur des loisirs a régulièrement augmenté et compte 270 emplois de plus que début 2006.

Un tiers des emplois du secteur des loisirs sont regroupés dans les activités sportives et de loisirs. Ils se répartissent entre les clubs et activités liés au sport et certaines activités récréatives, dont les agences de voyages. Principalement tournée vers les résidents, une partie de leur activité est néanmoins destinée aux touristes. Après une nette augmentation en 2009, le nombre de salariés de ce secteur diminue pour retrouver son niveau de 2006, soit 540 emplois (graphique 4).

Les autres activités récréatives comprennent notamment les discothèques, les casinos et dans une moindre mesure les soins corporels. Elles emploient 460 salariés début 2011, soit 12 % d'emplois supplémentaires en cinq ans.

Enfin, les activités de spectacle-culture ne représentent que 9 % des emplois de loisirs, mais leur nombre a presque quadruplé en cinq ans. L'organisation de grands festivals à La Réunion a permis d'accroître sensiblement l'emploi dans ce secteur.

Par ailleurs, la mise en place du Parc National a fortement contribué au développement de l'emploi dans les activités de gestion du patrimoine naturel et culturel, qui comprennent également Kelonia et la maison du volcan. Ce sont ainsi 260 personnes qui travaillent dans ces activités.

Ce secteur revêt une importance encore plus forte avec l'inscription par l'Unesco des « cirques, pitons et remparts » au patrimoine mondial. Des efforts sont déployés pour la mise en valeur de ce patrimoine qui contribue à renforcer l'attractivité de la destination Réunion.

Dans le cadre de leur mission d'accueil, d'information et de promotion du tourisme, les offices de tourisme constituent des points d'entrée nécessaires au développement du tourisme. En cinq ans, l'effectif de ces structures augmente d'un quart pour atteindre 200 salariés en 2011. La création de l'Île de La Réunion Tourisme (IRT), comité régional du tourisme, participe au déploiement et à l'organisation de ce secteur.

Les touristes découvrent l'île en voiture

Plusieurs solutions de transport s'offrent aux touristes pour découvrir l'île. Entre location de voiture, taxi, transport par bus ou excursion en mer, 760 salariés sont au service des touristes dans ce secteur (graphique 5).

La location de véhicules concentre plus de 40 % des emplois touristiques dans le transport intérieur, ce qui représente 340 salariés début

[tableau 2 Le nombre de salariés par chambre augmente avec le nombre d'étoiles
Répartition des hôtels classés, des chambres et des salariés selon le classement en nombre d'étoiles

Classement fin 2010	Nombre			
	d'hôtels	de chambres	de salariés (au 01/01/2011)	de salarié par chambre
4 et 5 étoiles	5	430	580	1,3
3 étoiles	19	1 110	650	0,6
2 étoiles et moins	29	730	230	0,3
Ensemble	53	2 270	1 450	0,6

Source : Insee, Clap, IRT.

2011. Des groupes locaux ou nationaux, qui emploient entre 10 et 40 salariés, côtoient de petites structures de moins de 10 salariés. Concentrés autour de l'aéroport, de la capitale et dans l'Ouest, six établissements employeurs sur dix sont implantés sur les communes de Sainte-Marie, Saint-Denis et Saint-Paul. Elles regroupent 73 % des salariés de la location de véhicule, dont la moitié à Sainte-Marie. Avec 57 millions d'euros dépensés en 2011, la location de voiture est l'une des principales dépenses des touristes, après l'hébergement et la restauration. En 2011, un ménage en vacances dépense en moyenne 218 euros en location de voiture, en augmentation de 30 euros sur cinq ans.

Le transport collectif en bus de tourisme, qui propose des excursions ou des circuits touristiques, emploie 290 salariés en 2011. Comptant moins de 200 salariés début 2006, l'emploi a fortement augmenté dans ce secteur jusqu'en 2009, puis s'est stabilisé. Les plus grands établissements emploient entre 20 et 50 salariés.

Une centaine de salariés travaillent comme taxi début 2011, soit deux fois plus qu'en 2006. Mais l'activité salariée est rare dans cette profession, qui est composée essentiellement d'indépendants. Ainsi, neuf établissements sur dix n'ont aucun salarié. Leur nombre reste stable, autour de 430 début 2011.

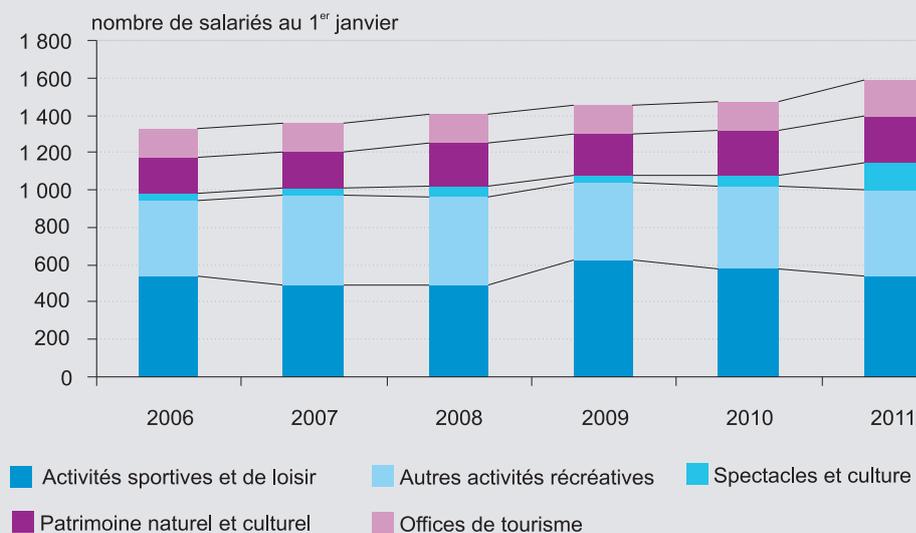
Du fait d'un littoral très découpé, le transport maritime se limite à la côte Ouest de l'île. Anecdotique, l'emploi dans ce secteur ne dépasse pas 50 salariés début 2011.

Dans la restauration, l'emploi généré par le tourisme augmente peu

Après l'hôtellerie, la restauration offre le plus grand nombre d'emplois touristiques. Les restaurants traditionnels et rapides, les cafétérias et autres libres-services emploient 3 850 salariés début 2011, dont 1 430 sont générés par le tourisme. Les autres sont destinés à une clientèle locale, comme les employés actifs qui déjeunent hors de leur domicile. L'emploi touristique dans la restauration n'a que peu augmenté depuis 2006 (+ 110 emplois). Après un léger recul en 2007, il augmente néanmoins continuellement depuis.



[graphique 4] 20 % d'emplois touristiques supplémentaires dans les loisirs depuis 2006
Évolution de l'emploi salarié touristique dans les activités de loisirs depuis 2006



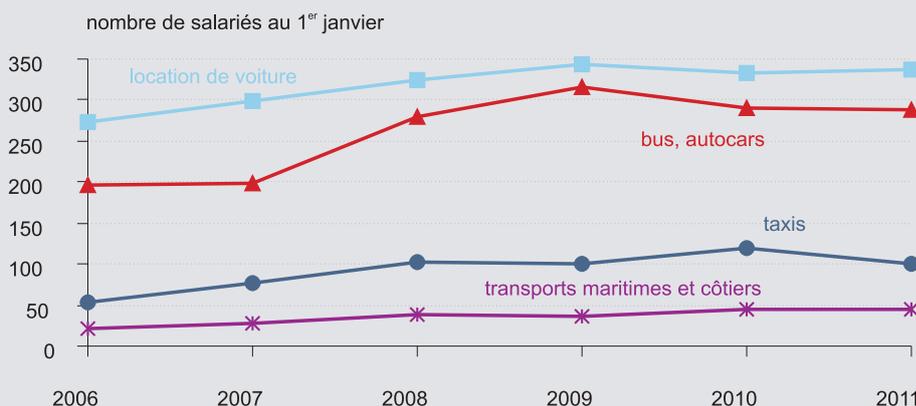
Source : Insee, Clap.

Le tourisme offre des retombées économiques bien au delà de sa propre sphère d'activités. En effet, aux côtés de l'hôtellerie considérée comme exclusivement touristique, le tourisme contribue aussi au dynamisme d'autres activités de proximité, destinées initialement à la population locale. Pour acheter leur baguette, faire quelques courses ou retirer de l'argent, les touristes utilisent des services, dont une partie de l'emploi est considérée comme touristique.

En 2011, le tourisme génère 580 emplois dans les boulangeries, supérettes, supermarchés et autres commerces de détail (alimentaires ou non), y compris les établissements bancaires. En cinq ans, l'équivalent de 150 emplois touristiques supplémentaires ont été créés dans ces activités. ■



[graphique 5] La location de voiture génère 340 emplois touristiques
Évolution de l'emploi salarié dans les transports (hors aérien) depuis 2006



Source : Insee, IRT, Enquête flux touristiques.

[Encadré 2 L'Ouest toujours en tête, le Sud se développe

Disposant des principales plages de l'île, l'Ouest est la région la plus attractive pour les touristes et donc la mieux dotée en emplois touristiques. Avec une vingtaine d'hôtels classés, parmi lesquels le seul cinq étoiles de l'île et la moitié des quatre et trois étoiles, l'Ouest concentre également la moitié de l'offre de lits dans les hôtels classés.

Début 2011, quatre salariés du tourisme sur dix travaillent dans l'Ouest, soit 2 630 personnes. Mais la fréquentation touristique de la région a été fortement affectée par le chikungunya et, dans une moindre mesure, par l'éboulement survenu sur la route du littoral, qui a freiné le tourisme des résidents en 2006. Le tourisme a perdu 490 emplois dans l'Ouest en 2006 dont 360 dans l'hôtellerie. Contrairement aux autres régions, il n'a toujours pas retrouvé son niveau de début 2006 (graphique 6).

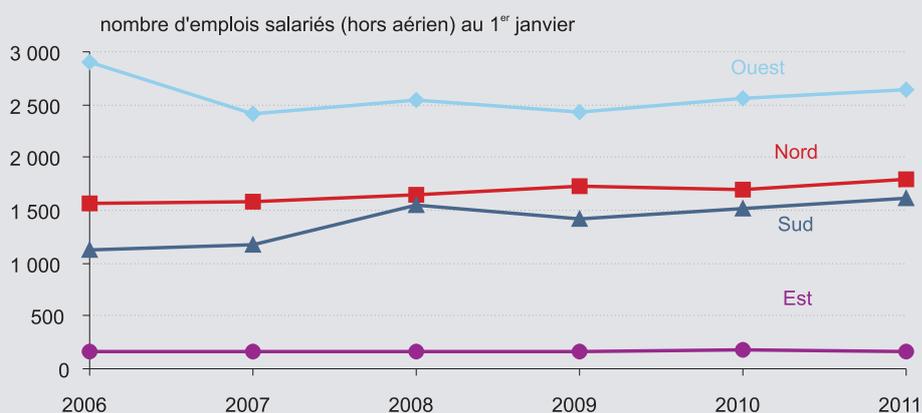
Le Nord se place en deuxième position avec 1 790 salariés dans le tourisme, en dehors des 520 emplois de l'aérien, comptabilisés au Nord du fait de l'implantation de l'aéroport sur la commune de Sainte-Marie. Hors aérien, le Nord compte 230 emplois de plus en cinq ans.

Malgré cette croissance, l'emploi touristique dans l'hébergement a diminué progressivement suite à la fermeture ou à la reconversion d'établissements hôteliers. L'hébergement emploie 280 salariés dans le Nord début 2011 contre 350 en 2006.

Le Sud a bénéficié de l'ouverture de plusieurs structures touristiques, notamment de l'installation d'un grand hôtel classé et de plusieurs restaurants. Ses effectifs croissent fortement, de 7 % en moyenne par an, contre 1,7 % pour l'ensemble de l'île. Le secteur touristique emploie 1 610 personnes début 2011.

Malgré le classement d'une grande partie de son territoire dans le Parc National, l'Est reste en retrait. En effet, cette région offre 160 emplois salariés touristiques, dont seulement 80 dans l'hébergement. Néanmoins, l'Est dispose de nombreuses structures de type gîtes ou auberges, dont le personnel peut être composé de propriétaires ou de leurs proches, qui ne sont pas salariés.

[graphique 6 L'Ouest n'a pas retrouvé son niveau d'avant 2006
Évolution de l'emploi salarié touristique par micro-région depuis 2006



Source : Insee, IRT, Enquête flux touristiques.

[Encadré 3 Des dispositifs en faveur de l'activité hôtelière

L'objectif de développement du tourisme est conditionné par la progression de l'offre d'hébergement hôtelier. Les principaux financeurs publics (Europe, État, Région) participent fortement au financement de ce développement au travers de plusieurs dispositifs.

✓ Mobilisation des fonds européens

La Réunion mobilise les fonds structurels du fonds européen de développement régional (Feder), comme toutes les autres régions européennes. Les régions ultrapériphériques bénéficient d'une aide spécifique afin de compenser leur éloignement.

Dans le cadre des programmes opérationnels européens 2007-2013, une ligne « aide aux entreprises touristiques » a été retenue. La cible de cette aide est bien plus large que le seul secteur hôtelier.

Dans la pratique, le bilan en octobre 2012 montre qu'il en est le principal bénéficiaire : 30 opérations ont mobilisé 5,76 millions d'euros, dont 5,43 millions d'euros ont été destinés à 16 opérations de créations, extensions ou rénovations d'hôtels.

✓ La Région Réunion en renfort

Pour chacune des opérations subventionnées par le Feder, la Région Réunion apporte aussi sa part d'aide financière. En 2010, les aides au secteur hôtelier sont déplafonnées et les 16 opérations bénéficiaires du Feder ont reçu un total de 3,62 millions d'euros de la Région.

En moyenne, chacun de ces chantiers hôteliers a reçu une aide cumulée (fonds européens et Région) d'un montant de plus de 500 000 euros.

✓ L'État soutient l'emploi et la rénovation hôtelière en complément de la défiscalisation

L'État s'est engagé à créer les conditions d'un environnement favorable au développement des entreprises touristiques. Dans le cadre de la loi pour le développement économique des outre-mer (Loi deom), de nouvelles exonérations de cotisations sociales patronales sont applicables depuis le 1^{er} juillet 2010. Ces exonérations sont renforcées à La Réunion pour le secteur touristique déclaré secteur prioritaire.

Les hôtels de plus de 15 ans sont éligibles à l'aide à la rénovation hôtelière. Cette aide est au maximum de 7 500 euros par chambre pour des travaux de rénovation qui répondent à la stratégie de développement touristique. Ils doivent prendre en compte l'utilisation de techniques et de matériaux locaux, notamment le bois. En 2011, cinq opérations de rénovation (pour 213 chambres), représentant un investissement total de 6,17 millions d'euros, ont été aidées à hauteur de 1,35 millions d'euros.

La défiscalisation, qu'elle soit directe ou partagée, permet de déduire de l'assiette fiscale le montant hors taxes de l'investissement net de subvention.

Définitions

Hôtellerie classée : les hôtels classés sont des établissements répondant à certaines normes d'hébergement. La classification en vigueur en 2010 a été retenue. Elle comprend 6 catégories de zéro à cinq étoiles.

Densité hôtelière : nombre de lits rapporté au nombre d'habitants.

Bibliographie

- Actif N., Bally B., Arnaud J.-N., « 6000 emplois salariés liés au tourisme à la fin 2005 », *Économie de La Réunion* n°131, décembre 2007.
- Galant C., « Tourisme : la crise du chikungunya a coûté 500 emplois salariés », *Économie de La Réunion* n°133, décembre 2008.
- Brassat M., Deheeger S., Parain C., Perrain D., Schmeitzky J., « Le tourisme réunionnais : une activité diversifiée, fortement dépendante des résidents », *Cerom* n°9 - Compte Satellite du Tourisme 2005, décembre 2009.
- Arnoux J.-N., Legros F., « Le tourisme à La Réunion en 2011 : une année record pour le tourisme réunionnais », *Insee partenaires* n°17, juin 2012.
- Insee, IRT, « Chapitre 12 -Tourisme », *Tableau économique de La Réunion* - édition 2011.
- Région Réunion, « Schéma de développement et d'aménagement touristique de La Réunion - Orientations stratégiques à l'horizon 2020 », décembre 2004.



Méthodologie

Cette étude s'intéresse uniquement aux emplois salariés directement générés par la fréquentation touristique. La fréquentation touristique s'entend au sens large, puisqu'elle concerne aussi bien les touristes extérieurs que les touristes résidents. De ce fait, sont exclus les emplois non salariés, mais aussi les emplois indirects ou induits (par exemple construction ou aménagement des hôtels). Afin de mesurer l'emploi salarié lié au tourisme, les établissements employeurs sont classés selon deux critères : intensité touristique de leur activité et niveau d'équipement de la commune dans laquelle ils sont implantés. Les établissements pris en compte pour La Réunion sont ceux qui figurent dans le dispositif «Connaissance locale de l'appareil productif» (Clap). Il rassemble des données de diverses sources (DADS, Sirene, etc.) sur les établissements employeurs.

Les activités ont été réparties en cinq groupes en fonction de leur lien avec le tourisme : activités 100 % touristiques (par exemple l'hôtellerie), fortement touristiques (par exemple la restauration), moyennement touristiques, faiblement touristiques et non touristiques.

Les communes ont également été classées en fonction de leur niveau d'équipement lié au tourisme, à partir d'indicateurs comme l'emploi dans la restauration, la capacité en restaurants, en hôtels et autres hébergements touristiques, la présence de sites touristiques. On obtient ainsi trois types de communes : moyennement, bien ou très bien équipées pour le tourisme.

En fonction du type de commune et du groupe d'activité, c'est tout l'emploi salarié des secteurs concernés ou une partie seulement de cet emploi qui constitue l'emploi touristique.

Des données actualisées

Les données sur l'emploi salarié sont millésimés au 1^{er} janvier de l'année citée. Les évolutions sont donc calculées du 1^{er} janvier 2006 au 1^{er} janvier 2011.

Deux précédentes études ont été réalisées sur des données à la fin 2005 et à la fin 2006. Néanmoins, le changement de nomenclature des activités (en 2008) a modifié le classement des activités des établissements et donc modifié les résultats de l'emploi touristique.

Pour assurer une continuité dans les données publiées, les résultats ont été recalculés au 1^{er} janvier pour la période 2006-2011, avec rétroplation en nouvelle nomenclature. Les anciennes études et les nouvelles ne sont donc pas directement comparables.

Le projet Cerom

Le projet Comptes économiques rapides pour l'Outre-mer (Cerom), associant à La Réunion l'AFD, l'ledom et l'Insee, consiste à mettre en place un cadre statistique permettant d'analyser les évolutions récentes de la situation économique des Outre-mer français.

Le projet Cerom vise plus particulièrement :

- au renforcement de la qualité du système d'information économique en rapprochant statisticiens et économistes,
- à l'amélioration des méthodes de production,
- à la promotion de l'analyse économique à travers des travaux inter-institutionnels,
- à la construction d'un réseau d'échanges de bonnes pratiques et de comparaisons de méthodes entre les parties.

Ce projet permet ainsi de contribuer au développement progressif d'une capacité d'analyse des évolutions économiques ultramarines. Il s'articule autour de trois volets :

- l'élaboration de comptes économiques rapides,
- la confection d'indicateurs synthétiques de conjoncture,
- la promotion de l'analyse économique à travers la réalisation régulière d'études d'ensemble.

Décembre 2012
ISBN : 978-2-11-129140-9
Directrice de la publication : Valérie ROUX
Rédactrice en chef : Claire GRANGÉ
Maquettiste : Jocelyne DAMOUR
Crédit photographique : Fabrice MICHAÏLESCO,
Anna N'GUYEN THAI.

© Insee 2012 - Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source. Autorisation préalable pour diffusion par voie électronique

Retrouvez ce document sur les sites :

www.insee.fr/reunion www.cerom-outremer.fr
www.afd.fr www.iedom.fr



Auteurs :

- Manuëla AH-WOANE, Insee

Ont également participé à la réalisation de cette publication :

- Nelly ACTIF, Insee
- Nicolas AULEZY, AFD
- Christian DELHERM, Dieccte
- David PERRAIN, ledom